



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1285

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **GIVORS**

objet : **Les Hauts de Givors et Plateau de Montrond (chemin de Fortunon/route de Drevet) - Travaux de sécurisation de talus - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

*Absents excusés* : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

*Absents non excusés* : MM. Aggoun, Roustan.

**Conseil du 27 juin 2016****Délibération n° 2016-1285**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Givors

objet : **Les Hauts de Givors et Plateau de Montrond (chemin de Fortunon/route de Drevet) - Travaux de sécurisation de talus - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1) Contexte**

Suite aux nombreux épisodes pluvieux de fin 2014 et début 2015 sur la Commune de Givors, des glissements de terrains soutenant les voies ou situés au dessus de celles-ci ont entraîné quelques fermetures de voies pour cause de mise en danger des usagers :

- 13 désordres constatés sur les Hauts de Givors ;
- 3 désordres constatés sur le plateau de Montrond.

Au total, 7 voies de la Commune de Givors ont été impactées par ces intempéries avec la mise en place de rétrécissements de voie au droit des glissements, d'alternats par feux et coupures de voie avec mise en place de déviations.

Des travaux d'urgence ont eu lieu en 2015 ou sont en cours en 2016, notamment sur la route neuve (RD59) et le chemin de Varissan.

Les travaux ont été inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

**2) Projet**

Il reste encore 2 voies à sécuriser par des travaux conséquents pour permettre un retour à la normale car elles sont encore sous alternat et les désordres progressent :

- chemin de Fortunon (accès usine électrique) : un glissement de terrain (talus) en contrebas de la voie a emporté l'accotement. Il s'étend sur 30 mètres linéaires et concerne une hauteur de 5 mètres : il est prévu des travaux de création d'une paroi clouée sur 30 mètres linéaires.

Après réalisation de la paroi, il y aura la reconstitution de la chaussée, le recueil des eaux pluviales et la mise en place d'un dispositif de sécurité (glissière béton adhérent (GBA) et garde-corps). En pied de paroi, une revégétalisation du talus sera réalisée par des plantations basses permettant de protéger le talus en surface des futurs épisodes pluvieux et éviter le ravinement.

- route du Drevet : un affaissement de chaussée avec fissuration de l'enrobé a eu lieu avec un début de glissement du terrain (talus) en contrebas, qui s'étend sur 25 mètres linéaires. Il y a une forte présence d'arbres de grande hauteur pouvant en partie être la cause du désordre (système racinaire et prise au vent), ainsi qu'une pente de talus trop importante : des travaux de confortement du talus de la voie sont prévus par la création d'un mur de soutènement en éléments auto stables en pieds de talus sur 25 mètres linéaires.

Il est prévu :

- d'abattre les arbres de grande hauteur et/ou ayant un mauvais état sanitaire,

- de construire en pied de talus un mur de soutènement de 2 mètres en éléments auto stables (éléments modulaires en béton préfabriqué),
- de reconstituer un nouveau remblai bien compacté et avec une pente adoucie,
- de reconstituer la structure de chaussée,
- de végétaliser le talus au dessus du mur.

Pour ce cas, il est nécessaire de reprendre l'ensemble du talus. Or, une partie de celui-ci n'est pas la propriété de la Métropole et ne relève pas du régime du domaine public. Le talus joue pourtant le rôle de soutien de la voie, il peut donc être considéré comme accessoire de voirie. Dès lors, une régularisation foncière sera prévue.

### 3) Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de l'opération globale de sécurisation s'étale sur 2 années :

- chemin de Fortunon : 2° semestre de l'année 2016,
- route du Drevet : année 2017 en période favorable vis-à-vis des intempéries (été).

### 4) Montage financier

L'enveloppe financière globale de l'opération de sécurisation de talus sur les Hauts de Givors et le Plateau de Montrond est de 500 000 € TTC répartie :

- chemin de Fortunon : 330 000 € TTC :
  - . 220 000 € TTC de paroi clouée (30 mètres linéaires de long et 4 mètres de haut),
  - . 80 000 € TTC de reprise de chaussée, glissière garde-corps, écoulement des eaux pluviales,
  - . 30 000 € TTC de végétalisation du talus sous la paroi,
- chemin du Drevet : 170 000 € TTC :
  - . 5 000 € TTC régularisation foncière,
  - . 20 000 € TTC d'abattage d'arbres et débroussaillage,
  - . 80 000 € TTC de soutènement et nouveau remblai,
  - . 40 000 € TTC de reprise de chaussée, écoulement des eaux pluviales,
  - . 25 000 € TTC de végétalisation du talus au dessus du mur ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - le programme des travaux de sécurisation de talus sur le chemin de Fortunon et la route du Drevet situés sur la Commune de Givors,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

2° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 355 000 € en 2016,

- 145 000 € en 2017 sur l'opération n° OP09O5107.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.**